

Conditions du décompte de prestations

L'utilisation du produit de décompte des prestations est soumise aux conditions suivantes:

- Vous êtes abonné à une connexion au réseau MediData et avez accès à l'infrastructure MediData.
- Numéro GLN.

Conditions des options de décompte avec le patient:

Appli MediData

- Le décompte des prestations via le réseau MediData fait l'objet d'un abonnement.
- La MediData App est activée comme variante de transmission.
- Seules des factures XML4.5 peuvent être envoyées à la MediData App. Demandez à votre fournisseur de logiciels.

Impression et envoi

- Il existe un abonnement au décompte des prestations via MediPort ou le réseau MediData.
- Impression et envoi activés comme variante de transmission.

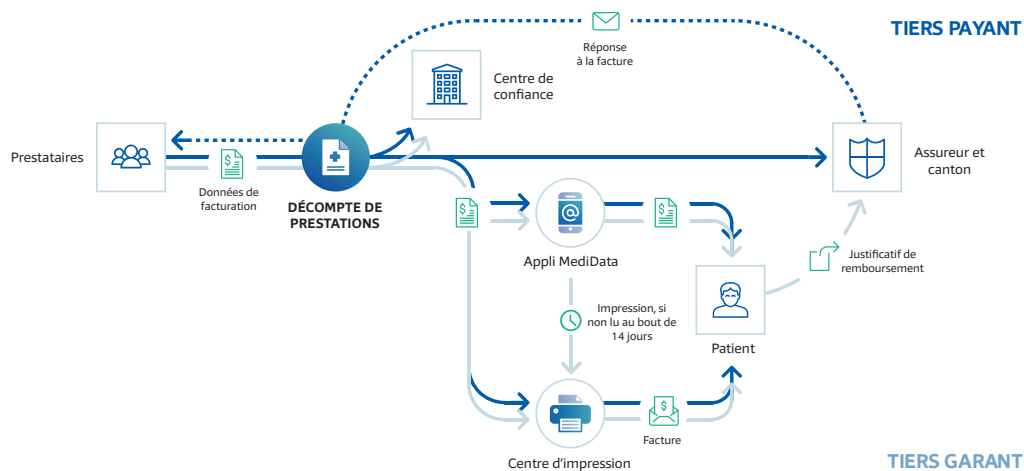
**Pour toute question veuillez nous contacter par
téléphone au: +41 41 368 23 23 ou par e-mail à sales@medidata.ch**

Le décompte des prestations Prestataires



Effectuer ses décomptes de prestations de manière protégée et efficace

Pourquoi faire compliqué lorsque l'on peut faire simple: grâce au décompte de prestations, vous transmettez vos factures patients directement de votre logiciel aux assureurs, au patient et/ou à votre centre de confiance. Nous garantissons un traitement efficace, rentable et simple.



Voici comment cela fonctionne

Le décompte de prestations continue d'être effectué par l'application de votre branche. Via le décompte de prestations MediData, les données de facturation sont envoyées codées à l'assureur, au patient et au centre de confiance. Les transactions sont actualisées en permanence et peuvent être identifiées et retracées à tout moment dans l'application de la branche. En cas de décomptes de prestations erronés, un message est immédiatement envoyé, afin que vous procédiez à une correction. Après le traitement, MediData supprime définitivement les données transférées du décompte de prestations.

Décompte avec le patient

Les factures, copies patient et rappels peuvent être envoyés au patient via la MediData App ou le centre de confiance. Ce faisant, MediData vérifie les options d'envoi que vous avez paramétrées et choisit le mode de transmission le moins cher pour vous.

Un patient inscrit à la MediData App reçoit le décompte directement sur son smartphone et en est informé par SMS. Le patient consulte la facture ou copie patient dans l'application au format PDF. Le justificatif de remboursement peut être transmis directement de l'application à l'assureur. Si la facture ou la copie patient n'est pas lue en l'espace de 14 jours, vos paramètres du portail client sont vérifiés, afin de voir si vous avez opté pour l'alternative via le centre d'impression.

Il est possible de délocaliser entièrement la transmission postale au patient via la prestation d'impression de MediData. De plus, vous pouvez décider de faire imprimer votre logo sur la facture et/ou l'enveloppe.

Vous trouverez davantage d'informations sur:
www.medidata.ch/decompte-de-prestations

MediData

Pour une évolution saine.



Avantages du décompte de prestations

Vous envoyez le décompte de prestations à l'assureur, au patient et au centre de confiance en toute simplicité et sécurité via le réseau MediData.



À VOUS DE FAIRE VOTRE CHOIX

Vous pouvez facturer au Tiers garant et au Tiers payant. Vous envoyez facilement les factures, rappels et copies patients via la MediData App ou la prestation d'impression.



DAVANTAGE DE BÉNÉFICES

Le décompte électronique des prestations réduit les charges administratives et les coûts.



COPIE AU CENTRE DE CONFIANCE

Parallèlement à l'envoi de factures, vous transmettez les copies de vos factures en toute simplicité de votre application de branche à votre centre de confiance via le réseau MediData.



SÉCURITÉ MAXIMALE

En tant qu'entreprise certifiée ISO 27001 et OCPD, nous garantissons un transport sûr et un traitement fiable de vos données.

Avantages du décompte avec le patient



coming
soon

MEDIDATA APP

Factures et copies patients directement sur le smartphone – un signe clair de modernité présentant un important potentiel d'économie.



ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les coûts sont nettement moins élevés que par voie postale. D'autant plus que vous n'utilisez pas de consommables (papier, toner, enveloppes).



TRANSMISSION PLUS RAPIDE AU PATIENT

La transmission électronique permet de remettre immédiatement la facture au patient.



IMPRESSION ET ENVOI

Envoyer factures et copies patient en quelques clics – le destinataire les reçoit par courrier postal.



PLUS EFFICACE

Plus besoin d'imprimer et de mettre vos documents sous pli. Plus besoin d'aller au bureau de Poste.



PERSONNALISÉ

Vous pouvez personnaliser vos factures et vos enveloppes en y apposant votre logo.

Prix

Le prix de la transmission varie selon le type et la fréquence d'utilisation.

DÉCOMPTE DE PRESTATIONS (prix hors TVA)

Abonnement	CHF 0.00 / mois
Nombre de factures envoyées par moi, les 500 premières transmissions ne sont pas facturées.	
Jusqu'à 500	Aucune facturation
Jusqu'à 1000	CHF 0.0100 / transmission ¹⁾
Jusqu'à 2500	CHF 0.0090 / transmission ¹⁾
Jusqu'à 5000	CHF 0.0080 / transmission ¹⁾
Jusqu'à 10 000	CHF 0.0070 / transmission ¹⁾
Jusqu'à 20 000	CHF 0.0060 / transmission ¹⁾
À partir de 20 001	sur demande
Envoi de documents de plus de 20 Mo	CHF 0.04 / Mo (plus de 20 Mo)
Impression et envoi aux assureurs non affiliés ²⁾	CHF 1.20 / transmission

OPTIONS DE DÉCOMPTE AVEC LE PATIENT

Les coûts ci-après sont ceux de la transmission d'une facture ou d'une copie patient au patient.

Par facture/rappel transmis:

Par voie électronique à la MediData APP	CHF 0.45 / transmission
Impression et envoi ²⁾	CHF 1.20 / transmission

Par copie patient transmise:

Par voie électronique à la MediData APP	CHF 0.10 / transmission
Impression et envoi ²⁾	CHF 1.20 / transmission

Supplément en cas d'impression et d'envoi:

Envoi en courrier A/prioritaire	CHF 0.15 / transmission
Envoi au sein de l'UE	CHF 0.50 / transmission
Envoi hors UE	CHF 0.90 / transmission

Layout personnalisé (frais uniques):

Impression du logo sur la facture	CHF 375.00
Impression du logo sur l'enveloppe	Sur demande

¹⁾ À partir de 501 factures transmises

²⁾ Envoi massif par courrier B